

Compte rendu de la séance du mardi 29 septembre 2020

Secrétaire de la séance: Jean-Paul ARMAND

Ordre du jour:

- Validation des délibérations précédentes
- Demande subvention : Travaux sur mur de soutènement de l'atelier communal (amendes de police)
- Demande de subvention de " l'association ARPAGE"
- Demande de subvention de "l'association CYTISE"
- Demande de subvention de "l'association Canine Sisteronnaise"
- Demande de subvention de "l'association locale ADMR Sisteron"
- Demande de subvention du "Groupement départemental des lieutenants de louveterie des Alpes de Haute Provence"
- Demande de contribution au Fonds Social pour le Logement
- Question diverses

Monsieur le maire ouvre la séance à 18h02

Délibérations du Conseil :

Demande de subvention : Travaux mur de soutènement d'une voie communale : amendes de police (DE 2020 041)

Le Maire expose,

L'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré (article [L2334-24](#) du CGCT). La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou groupement.

Vu les opérations de travaux nécessaires sur le mur de soutènement de la rue passant au-dessus la cour de l'ancienne école (atelier communal) pour la sécurisation de l'environnement et des usagers ;
Vu la délibération DE_2020_040 du 02/09/2020, relative à la demande de subvention, concernant ces travaux, au titre du FODAC 2020 ;
Vu leurs éligibilités au titre des produits des amendes de police pour l'année 2020 ;
Vu le montant total de l'opération estimé à 20 198 euros H.T ;

Considérant qu'il est utile et nécessaire de solliciter une demande d'aide financière, au titre des amendes de police, Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Subvention FODAC 2020	54.96 %	11 100.00 €
Subvention Amendes de Police	15.04 %	3 038.00 €
Part communale	30.00 %	6 060.00 €
Total H.T	100.00 %	21 198.00 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et ayant voté :

APPROUVE le projet tel que présenté,

SOLLICITE une subvention au titre des produits des amendes de police, de 3 038 € (15.04 %)

ADOPTE le plan de financement ci-dessus proposé

S'ENGAGE à financer la part non subventionnée des travaux

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Pour : 6 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Refus : 0

Association ARPAGE : demande de subvention 2020 (DE 2020 042)

Monsieur le maire, expose au Conseil Municipal la demande de subvention faite par l'association ARPAGE de Saint Geniez (04200) auprès de la commune :

Vu la demande faite par l'association ARPAGE, par courrier en date du 02 mars 2020 ;

Vu les montants attribués à l'association les années précédentes ;

Considérant qu'il convient de stabiliser les dépenses de la commune, Monsieur le maire propose d'attribuer la même somme que l'année 2019, à savoir 1600 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et ayant voté :

- **APPROUVE** le versement suivant de la subvention pour l'année 2020 : **1 600 € (mille six cents euros)**

Pour : 6 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Refus : 0

Association CYTISE : demande de subvention 2020 (DE 2020 043)

Monsieur le maire, expose au Conseil Municipal la demande de subvention faite par l'association CYTISE de Saint Geniez (04200) auprès de la commune :

Vu la demande faite par l'association CYTISE, par courrier en date du 13 septembre 2020, reçu le 15 septembre 2020 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et ayant voté :

APPROUVE le versement suivant de la subvention pour l'année 2020 : **1 300 € (mille trois cents euros)**

Pour : 6 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Refus : 0

Association Canine Sisteronnaise : demande de subvention (DE 2020 044)

Monsieur le maire, expose au Conseil Municipal la demande de subvention faite par l'association Canine Sisteronnaise (Chenil refuge SPA de Sisteron 04200) auprès de la commune :

Vu la demande faite par l'association Canine Sisteronnaise, par courrier, reçu le 14 janvier 2020, de la cotisation fourrière d'un montant forfaitaire de 310,50 euros ;

Considérant qu'il est nécessaire et opportun de soutenir cette association ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et ayant voté :

APPROUVE le versement d'une subvention de : **310,50 euros (Trois cents dix euros cinquante)**

Pour : 4 ; Contre : 2 ; Abstentions : 0 ; Refus : 0

Association locale ADMR Sisteron : demande de subvention (DE 2020 045)

Monsieur le maire, expose au Conseil Municipal la demande de subvention faite par l'association locale ADMR Sisteron (04200) auprès de la commune :

Vu la demande faite par l'association locale ADMR Sisteron, par courrier reçu 17 juin 2020 ;

Considérant qu'il convient de soutenir l'activité de cette association ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et ayant voté :

APPROUVE le versement suivant de la subvention pour l'année 2020 : **100,00€ (cent euros)**

Pour : 6 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Refus : 0

Groupement départemental des lieutenants de louveterie des AHP : demande de subvention 2020 (DE 2020 046)

Monsieur le maire, expose au Conseil Municipal la demande de subvention faite par le Groupement départemental des lieutenants de louveterie des AHP (04660 CHAMPTERCIER) auprès de la commune :

Vu la demande faite par le Groupement départemental des lieutenants de louveterie des AHP, par courrier reçu le 17 décembre 2019 ;

Considérant qu'il est opportun de soutenir ce groupement en raison des problématiques de prédation constatées sur la commune et les dommages aux cultures ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et ayant voté :

APPROUVE le versement d'une subvention de : **100,00 euros (Cent euros)**

Pour : 4 ; Contre : 0 ; Abstentions : 2 ; Refus : 0

Fonds Social pour le Logement : demande de contribution 2020 (DE 2020 047)

Monsieur le maire, expose au Conseil Municipal la demande de subvention faite par le Président du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence auprès de la commune, concernant une demande de contribution au Fonds Social pour le Logement, géré par l'association LOGIAH des Alpes de Haute Provence :

Vu la demande faite par le Président du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence, par courrier reçu le 22 septembre 2020 ;

Considérant qu'il est utile et opportun de soutenir l'action du Fonds Social pour le Logement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et ayant voté :

APPROUVE le versement suivant de la subvention pour l'année 2020 : **61,00 € (soixante et un euros)**

Pour : 6 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Refus : 0

La séance est levée par Monsieur le maire à 19h56

Questions diverses :

- Assemblée Générale des communes forestières : aucun candidat pour y aller
- Ithéa Conseil : proposition de créer un "Cahier de mon village" : sans suite
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Durance : mis de côté
- Plan d'adressage : point sur le dossier
- Poste de ménage : remplacement de Colette Goudal, en arrêt maladie : le conseil municipal note un besoin et étudie la question d'un recrutement.
- Arbre de la Fontaine : le conseil municipal est ok pour le remplacer
- COVID 19 : le port du masque est obligatoire sur le marché hebdomadaire du vendredi pour les vendeurs et les clients (barrières et affiches)
- Place du village : chercher des personnes pour créer la "commision Place"